



DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques  
☎ 02 38 79 33 81  
☎ 02 38 79 33 95

## DECISION N° 2025-21

Le Maire de Saint Jean de La Ruelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22

Vu la réglementation des Marchés Publics

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2023 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, sans limite de montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

### DECIDE

**Article 1** : Un marché à procédure adaptée est passé, concernant :

#### **Location, installation et exploitation technique pour le festival du Grand Unisson 2025**

Marché n°25SJ01, attribué par lot comme suit :

- Lot 1 : structures, attribué à la société GMS SPECTACLES, sise 37 route des Vallées, 37510 Ballan-Miré, pour un montant de 16 375,40 € HT
- Lot 2 : matériel scénique et décoration, attribué à la société SCENE DE NUIT, sise ZAC La Boussardière, 72250 Parigné l'Évêque, pour un montant de 25 166,42 € HT

**Durée du marché** : Le délai d'exécution du marché correspond au délai d'exécution des services.

- Lot 1 : Structures

Livraison : mercredi 11 juin 2025 à 9h

Montage : mercredi 11 juin 2025 en suivant la livraison

Exploitation : jeudi 12, vendredi 13 et samedi 14 juin 2025

Démontage : dimanche 15 juin 2025 (horaire à définir)

- Lot 2 : Matériel scénique et décoration :

Livraison : jeudi 12 juin 2025 à 9h

Reprise : dimanche 15 juin 2025 (horaire à définir)

**Article 2** : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 3** : Une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre
- Monsieur le Trésorier - Service de Gestion Comptable Orléans Métropole

Fait à Saint Jean de la Ruelle,  
Le 24 mars 2025



Fabien RIVIERE DA SILVA  
Maire de Saint Jean de la Ruelle

